

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

DELIBERATION N° DEL068-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190708-DEL068-19-DE
Date de télétransmission : 16/07/2019
Date de réception préfecture : 16/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 juillet 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEEA, G. LE CLOAREC, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 8 juillet 2019)
M^{me} PICCA Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M^{me} ROULAND Chloé

MADAME SIMONE BRANON-MAILLET A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Tarifs d'inscription à la bibliothèque François Mitterrand (année 2019-2020).

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la mise à niveau annuelle des tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale François Mitterrand. Ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Deux mesures sont maintenues :

1. la gratuité de l'inscription pour les étudiants : sur présentation de leur carte d'inscription à l'université (tous les étudiants résidant dans l'agglomération ont droit à une inscription gratuite dans les bibliothèques municipales du territoire métropolitain),
2. la gratuité de l'inscription pour les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA sur présentation de l'attestation adéquate.

Une tarification est prévue pour les collectivités adhérentes à la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire ci-dessous,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

	Tarifs 2018-2019 en euros	Tarifs 2019-2020 en euros
Gières		
Enfant - de 18 ans	gratuit	gratuit
Adulte + de 18 ans	10	10
Communes de la METRO et communes extérieures		
Enfant - de 18 ans	10	10
Adulte + de 18 ans	21	21
Collectivités / Associations payantes géroises		
	21	

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.